

## Universités [1] et Technologies de l'Information et de la Communication

Le développement et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication offrent aux universités d'immenses possibilités nouvelles en matière de recherche et d'éducation et permettent un accès plus large à l'information.

Les universités ont été à la pointe du développement des TIC et parmi les pionniers en matière d'intégration et d'adoption de ces technologies dans leurs travaux, spécifiquement l'enseignement, l'apprentissage et la recherche, ainsi que les bibliothèques et services d'information, le service à la communauté et la gestion des établissements.

Lorsque les universités développent et étendent leur utilisation des TIC, elles renforcent leur capacité d'améliorer la qualité de l'enseignement et de répondre à de nouveaux défis. Il faut néanmoins souligner que les bienfaits des TIC ne sont pas partagés de façon équitable dans le monde entier.

### *Questions fondamentales et nécessité de politiques en matière de TIC*

Reconnaissant les défis et les opportunités générés par les TIC et la nécessité de les prendre en compte pour s'assurer que la technologie serve véritablement les desseins de l'éducation et de la recherche sans avoir un impact négatif et sans amoindrir les valeurs essentielles de l'enseignement supérieur, l'Association internationale des universités (AIU) observe avec attention la production, le développement et l'utilisation des TIC au sein des universités. L'AIU considère les questions suivantes comme prioritaires:

- l'impact d'une utilisation accrue des TIC sur la diversité culturelle et linguistique;
- la nécessité de protéger les valeurs de l'université telles que la liberté académique lors de toute élaboration d'une politique des universités en matière de TIC;
- la nécessité de continuellement veiller à la qualité dans l'application des TIC dans l'enseignement et l'apprentissage ;
- la nécessité de mesurer et comprendre l'impact de l'utilisation des TIC dans le processus d'apprentissage ;
- la reconnaissance de la dimension sociale essentielle des établissements d'enseignement supérieur ;
- les inégalités choquantes et grandissantes en matière d'accès et de possibilité d'utilisation des TIC entre les pays industrialisés, les pays en développement et les pays les moins avancés ;
- la nécessité de préserver le rôle et la participation des étudiants dans l'application des TIC.

### *Recommandations*

Ayant conscience de l'importance et de la complexité des questions touchant aux TIC pour l'ensemble de ses membres qui sont très divers, l'Association internationale des Universités souligne la nécessité d'adopter au niveau institutionnel, gouvernemental et international les politiques et stratégies appropriées. L'Association préconise que :

#### *La communauté internationale et les organisations intergouvernementales*

1. encouragent le développement d'équipements TIC compatibles dans le monde entier, en garantissant une standardisation globale des procédures et systèmes de façon à permettre une coopération et des échanges efficaces en matière de recherche et de formation dans le monde entier. Dans le même temps, il faudra déployer des efforts pour s'assurer d'un partage plus équitable du potentiel des TIC dans le monde entier et pour éviter l'écrasante domination des pays industrialisés en termes de production, de développement et d'utilisation des TIC ;

2. initient avec l'aide des autorités nationales ainsi que toutes les parties prenantes (secteur privé, organisations de la société civile et universités) des programmes de développement des TIC au niveau régional et international dans le but de combler la 'fracture numérique' entre les pays industrialisés, les pays en voie de développement et les pays les moins avancés. Une telle solidarité est ardemment souhaitable au niveau mondial pour fournir aux universités des pays les moins avancés le soutien financier, technique et humain approprié pour pouvoir accéder aux TIC et pour promouvoir le renforcement des capacités locales de manière à ce que chaque région puisse s'appropriier ces technologies ;

3. renforcent et contribuent à la mise en place de politiques et de mécanismes garantissant une reconnaissance mutuelle et équitable des qualifications et diplômes dans le monde entier, en réponse à l'internationalisation croissante de l'enseignement supérieur, notamment facilitée par l'utilisation des TIC ;

4. s'assurent que les cadres légaux existants et réactualisés concernant la protection de la propriété intellectuelle et les droits d'auteur soient appliqués et respectés et que les risques de cyber-piratage et de délinquance informatique (telle que le plagiat, la manipulation des données, etc..) soient régulés. Ces cadres légaux devraient garantir à tous les utilisateurs un accès sans restriction au savoir et à l'information lorsque cela est dans un but éducatif ou de recherche ;

#### *Les gouvernements et les autorités nationales*

5. maintiennent leur responsabilité publique à l'égard l'enseignement supérieur et de la recherche. Au vu du développement croissant d'un marché trans-national et à but lucratif de l'enseignement supérieur, il est particulièrement important que les universités offrent un accès à l'enseignement supérieur le plus large et le plus équitable et conservent leur rôle fondamental dans la poursuite et la diffusion du savoir à l'ère des TIC ;

6. définissent des cadres politiques en matière de TIC pour l'enseignement supérieur, présentant clairement des objectifs, des plans d'action et engagent des fonds publics suffisants pour permettre à chaque université de bénéficier des mêmes opportunités, de tirer pleinement profit du potentiel des TIC et de relever les défis que ces technologies font naître;

7. développent les infrastructures de télécommunication adéquates pour permettre à chaque université un accès aux TIC, gratuit ou à un tarif avantageux, dans un but éducatif ou de recherche. Pour cela, les gouvernements et les autorités nationales doivent s'engager à fournir des infrastructures électriques et de télécommunication fiables;

#### *Les universités*

8. développent et mettent continuellement à jour les politiques institutionnelles en matière de TIC dans le but de mettre en adéquation les objectifs éducatifs et de recherche avec les options technologiques et les ressources humaines et financières les plus appropriées. Ces politiques devraient :

- placer la qualité de l'enseignement, de l'apprentissage ainsi que de la recherche au centre de tout développement des TIC au sein des établissements d'enseignement supérieur. En effet, à mesure que l'utilisation des TIC s'étend, l'attention portée à des questions telles que la pédagogie, le contenu et la nature des programmes devient cruciale. L'application des TIC à l'éducation et à l'apprentissage ne doit pas être considérée comme un substitut aux professeurs mais plutôt comme un moyen de renforcer le rôle de ces derniers. Les politiques devraient promouvoir l'adoption des TIC comme un moyen pour les professeurs d'obtenir un accès plus large et plus facile à l'information, une opportunité accrue d'échanges avec leur pairs et une possibilité d'interaction nouvelle et enrichie avec les étudiants ;
- offrir à tous les membres de la communauté académique et au personnel administratif les aptitudes nécessaires à l'utilisation des TIC. Un soutien financier suffisant et continu devrait également être alloué pour s'assurer de l'aptitude des étudiants à utiliser les TIC ; <>
- préserver un véritable pluralisme culturel au niveau du matériel éducatif et de recherche à l'âge d'une mondialisation grandissante de l'enseignement supérieur, renforcée par les TIC;

9. analysent de façon critique et sur une base régulière l'utilisation des TIC dans le processus éducatif afin d'éviter de dépendre exclusivement des technologies, et ce même au niveau de l'enseignement à distance ou des universités virtuelles. Les interactions en face à face au sein de la communauté académique ainsi que la dimension sociale de l'enseignement supérieur ne doivent pas disparaître ;

10. développent et bâtissent des réseaux et des partenariats bilatéraux, régionaux et internationaux dans les domaines de la recherche, des didacticiels, du développement des services d'information et de l'expertise en matière de TIC. De tels partenariats, basés sur les principes d'un co-développement interculturel, équitable et non-commercial permettraient de contribuer de manière significative à combler la fracture numérique entre les établissements d'enseignement supérieur des pays industrialisés, des pays en développement et des pays les moins avancés ;

#### *L'Association internationale des Universités*

Conformément à toutes ces priorités, l'Association internationale des Universités poursuivra son effort afin :

- d'agir comme plate-forme pour l'échange d'informations concernant l'utilisation des TIC dans l'enseignement supérieur, en encourageant l'échange d'expertise et en diffusant les exemples de bonnes pratiques des TIC tels que la création de didacticiels ouverts;
- de défendre et de promouvoir la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur pour le partage de leurs expériences, du matériel éducatif et des équipements afin de permettre aux établissements du

monde entier de participer pleinement aux échanges d'information, de savoir et d'expertise;

- d'encourager le développement d'un code de bonnes pratiques pour l'échange des résultats de la recherche et des produits dans le domaine des TIC ;
- de promouvoir la coopération et les partenariats pour la production et la diffusion de matériels éducatifs dans les langues 'minoritaires'.

---

[1] le mot "Universités" désigne tout établissement d'enseignement supérieur de niveau universitaire.